

## Annonce légale

PUBLICATION 24-06-2021  
SUPPORT [www.affiches-parisiennes.com](http://www.affiches-parisiennes.com)

RÉFÉRENCE A21016486

### **LBPAM ISR ACTIONS MIDCAP**

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 34, rue de la Fédération - 75015 PARIS

R.C.S. : PARIS B 429 747 926

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société susvisée sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social, 34, rue de la Fédération, 75015 Paris, le **9 juillet 2021 à 9h00**, ou à défaut de quorum, le **22 juillet 2021 à 9h00** à la même adresse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nourriciarisation de la SICAV et modification corrélative des statuts ;
2. Changement de dénomination sociale de la SICAV et modification corrélative des statuts
3. Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré au moins précédant la date de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CACEIS Corporate Trust, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité. L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Dans l'hypothèse où ils ne pourraient assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou leur partenaire pacsé ;
- soit adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- soit voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration peut être adressé aux actionnaires à leur demande. Cette demande devra parvenir au siège social de la société six jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée sur justification par le demandeur de sa qualité d'actionnaire.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration



Lien de publication

[www.affiches-parisiennes.com/annonce-legale-f500a4abe9c49120804b043e07786cf1a8ca492b.html](http://www.affiches-parisiennes.com/annonce-legale-f500a4abe9c49120804b043e07786cf1a8ca492b.html)